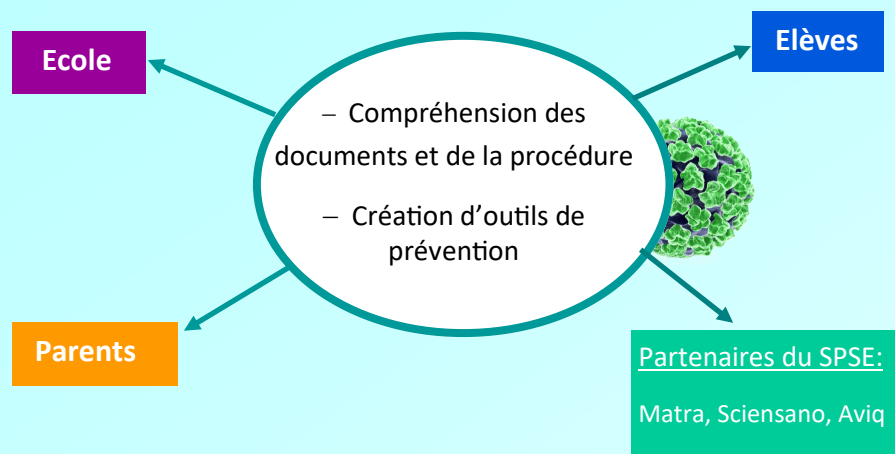


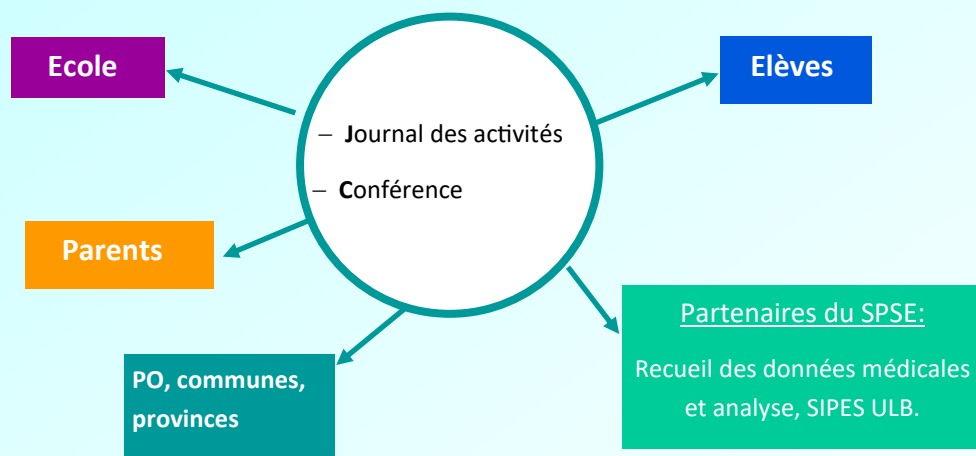
Mission 3 :

Mise à jour des procédures et documents communiqués en cas de maladies transmissibles et actions centrées sur les outils de prévention en vue de sensibiliser les élèves, les parents et l'école aux bons gestes à avoir pour les prévenir



Mission 4 :

S'approprier les données recueillies lors des bilans de santé pour enrichir les missions 1 et 2 ainsi que initier des projets de promotion santé ou se rattacher à des projets existants dans les écoles et les communes



Service Promotion Santé à l'École

Projet de Service

2024-2030



Onzième rue 3+

7330 Saint-Ghislain

Tel : 065/78.43.19

Email : icomsante.secretariat@skynet.be

Site : www.icomsante.be

En continuité avec le précédent projet de service qui intégrait déjà la promotion de la santé au travers de 2 de nos missions, ce nouveau projet de service est à nouveau l'occasion pour notre équipe de réfléchir sur ses pratiques quotidiennes, sur le sens de ses actions et l'impact qu'elles ont sur nos populations.

Nous nous sommes basés sur la situation actuelle, sur les problèmes détectés lors des visites médicales, lors de nos visites dans les écoles. Nous avons ainsi dégagé des lignes prioritaires de travail, des objectifs opérationnels à atteindre, visant l'intégration de la promotion de la santé dans chacune de nos missions.

Notre projet de service est établi sur une période de 6 ans (2024-2030)

Les priorités de santé et actions que nous voulons développer au bénéfice des élèves sont résumées dans cette brochure.

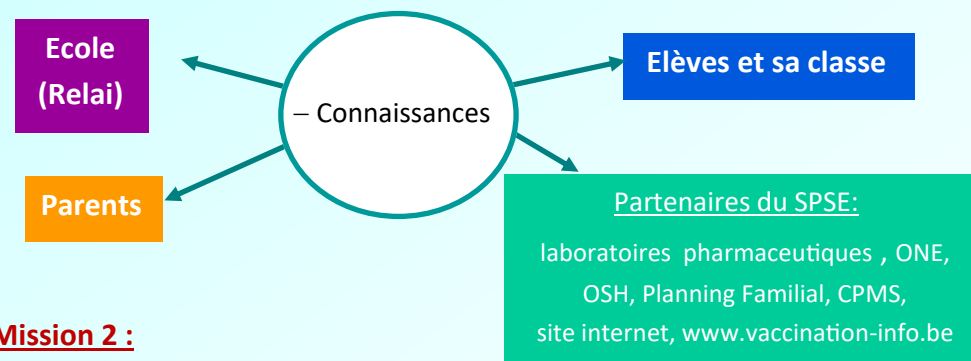


Priorités et objectifs opérationnels pour notre projet de service 2024-30

Mission 1 :

Avec la collaboration de l'école, sensibiliser les élèves ainsi que leurs parents à la vaccination

La vaccination est une démarche de santé publique et de responsabilité citoyenne. C'est un objectif prioritaire du projet de service (2024-2030). Le PSE propose **une vaccination gratuite** avec l'autorisation des parents lors du bilan de santé.



Mission 2 :

Augmenter le taux de vaccination anti-papillomavirus humain (HPV) et anti rougeole, rubéole, oreillons (RRO)

Nous invitons les parents à déposer les documents d'autorisation de vaccination complétés ainsi qu'une copie du carnet de santé de l'enfant auprès des enseignants et éducateurs. Pour l'HPV, le taux de couverture est bas par rapport à l'objectif fixé par le Programme de vaccination de la Fédération Wallonie Bruxelles (FWB), qui est de 80% d'ici 2025. Et il est nécessaire d'avoir une couverture vaccinale de 95% de la population pour deux doses de vaccin RRO afin d'assurer une immunité de groupe.

